

GUIDE PRATIQUE DES INONDATIONS

en Beaujolais



Comment
m'informer ?



Comment
me protéger ?



Quels sont
les bons réflexes ?



 www.rivieresdubeaujolais.fr

 [rivieresdubeaujolais](https://www.facebook.com/rivieresdubeaujolais)

LES RIVIÈRES DU BEAUJOLAIS, DISCRÈTES MAIS PARFOIS REDOUTABLES



.... L'Ardières à Beaujeu

C'est certain, le Beaujolais est plus réputé pour ses crus et ses vignobles que pour ses rivières, qui descendent des monts du Beaujolais pour se jeter dans la Saône. Avec un lit ne dépassant pas quelques mètres de large et des débits parfois réduits à un filet d'eau, on pourrait croire que l'Ardières, la Vauxonne ou encore le Morgon, pour ne citer qu'elles, cherchent à se faire oublier. D'autant plus quand elles sont dissimulées par une haie de saule au fond d'un vallon ou qu'elles se faufilent sous les maisons à Beaujeu et à Villefranche-sur-Saône.



Mais parfois, à l'occasion d'un orage estival particulièrement violent, ou de longues pluies d'automne ininterrompues, ces rivières se rappellent au souvenir de leurs voisins en sortant brusquement de leur lit. Alors, comme c'est arrivé en juillet 1993, en juin 2000, en novembre 2008 et à de multiples autres reprises, des voitures sont emportées, des maisons sont inondées, des chaussées sont soulevées et des berges s'effondrent.



.... La Galoche à Gleizé,
le 2 novembre 2008

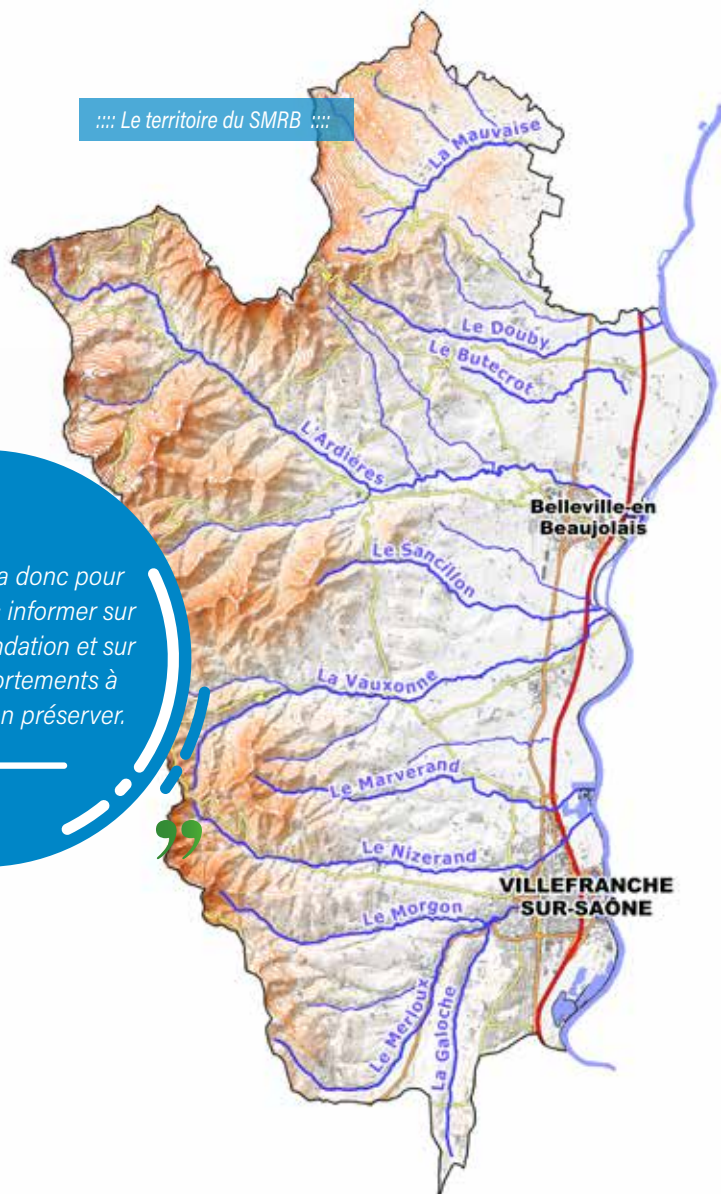


.... Villefranche-sur-Saône,
le 2 novembre 2008

Lorsqu'ils touchent un secteur habité, ces épisodes de crue peuvent avoir des conséquences dramatiques. Dans un milieu naturel ou peu aménagé cependant, ce sont des composantes naturelles et nécessaires du fonctionnement d'une rivière. Ils couvrent le lit de la rivière des sédiments excédentaires, fertilisent les terres inondées, rechargent les nappes souterraines et les zones humides... rendant à la fois service à l'homme et aux espèces aquatiques !

Plusieurs acteurs publics, dont le SMRB, œuvrent pour protéger les personnes qui vivent ou travaillent dans le Beaujolais des risques liés aux inondations, que ce soit en construisant des ouvrages de protection, en entretenant les cours d'eau ou bien en réduisant l'imperméabilité des sols.

Ces mesures de prévention permettent de réduire la fréquence et l'intensité des inondations, mais elles ne peuvent faire complètement disparaître les risques.



“

Cette brochure a donc pour ambition de vous informer sur les risques d'inondation et sur les bons comportements à adopter pour s'en préserver.

”

Comment savoir
si j'habite
une zone inondable ?



LE SITE DE RÉFÉRENCE : GÉORISQUES

Le site internet du gouvernement www.georisques.gouv.fr recense les principaux documents officiels sur les risques majeurs. Il suffit de renseigner sa commune, son adresse exacte ou son numéro de parcelle pour savoir si une habitation est exposée à un risque. Il ne vous restera ensuite plus qu'à suivre les liens fournis pour connaître ces risques en détail.

Géorisques vous permettra entre autres de connaître :

⇒ L'historique des inondations sur votre commune : les arrêtés de catastrophe naturelle

Les arrêtés de catastrophe naturelle ne donnent pas d'information sur un emplacement précis, mais donnent une indication de la nature et de la fréquence des catastrophes naturelles ayant touché votre commune par le passé.

⇒ Les règles en matière d'urbanisme : les PPRNi

Si le risque d'inondation est important sur votre commune, elle sera sûrement couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNi). Ce document définit les zones de risques à l'intérieur de la commune et les règles d'urbanisme associées.

⇒ Les comportements à adopter en cas d'inondation : le DICRIM

Les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) sont réalisés et distribués par la commune. Ils contiennent une carte détaillée des risques, les consignes à suivre en cas d'inondation, ainsi qu'une information sur les mesures prises par la commune.

EN COMPLÉMENT : MENER SON ENQUÊTE



Parfois les informations données par Géorisques ne sont pas suffisantes pour connaître le niveau de risque. Il faut alors mener sa propre enquête.

Voici les différentes pistes à suivre...

⇒ La carte de risque du Plan Local d'Urbanisme

Même en l'absence de PPRNi, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune doit contenir une carte des risques. En plus du risque de débordement de cours d'eau, les zones de ruissellement ou de remontée de nappe pourront également y figurer.

⇒ Le recueil de témoignages

Pour compléter les documents officiels, il est conseillé de se renseigner auprès des personnes pouvant avoir gardé la mémoire des événements passés : les élus de la commune, vos voisins ou des habitants de longue date de votre commune. Même si les détails peuvent être perdus ou transformés avec le temps, leurs souvenirs seront une information précieuse.

⇒ Le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Enfin, en cas de doute, le SMRB tient à votre disposition sa connaissance des inondations, issue d'études scientifiques, de témoignages et de son expérience de terrain.

Vous pouvez contacter le SMRB par mail contact@smrb-beaujolais.fr ou au **04 74 66 68 86**.

.... Bassin du Nizerand



Les cartes de risques sont-elles infaillibles ?

Les inondations sont des phénomènes naturels complexes. En Beaujolais, elles peuvent être occasionnées par le débordement d'un cours d'eau, par le ruissellement de pluies intenses sur des versants peu perméables ou par la remontée de nappes phréatiques ou, cas le plus fréquent, par une conjonction de ces trois phénomènes. Malgré la sophistication des outils de modélisation actuels, il reste souvent difficile de prévoir avec précision l'ensemble des scénarios météorologiques et l'intensité des inondations qu'ils pourraient générer.

Les limites de zone inondable qui figurent sur les cartes de risques sont calculées pour une fréquence d'occurrence donnée. Par exemple pour une crue centennale, qui aurait une chance sur cent d'avoir lieu chaque année. Ces limites sont donc loin d'être infranchissables par les inondations : il suffit d'une convergence inattendue de phénomènes intenses pour qu'elles soient dépassées.

“

En conclusion :

les cartes de risques fournissent de bonnes indications sur les zones les plus susceptibles d'être inondées, mais habiter hors de ces zones ne dispense pas d'être vigilant en cas d'épisodes climatiques extrêmes !

”



Comment agir face aux inondations?

En dépit de l'évolution des techniques et de l'implication des pouvoirs publics, des événements dramatiques montrent chaque année à quel point les catastrophes naturelles peuvent être violentes et imprévisibles.

Pendant, **nous pouvons tous agir pour limiter l'impact des inondations sur nos vies et sur nos biens. Il suffit souvent d'adapter nos comportements.**

AVANT L'INONDATION...

⇒ Mieux connaître les risques pour mieux se protéger

Grâce aux sources d'information présentées au début de cette brochure, essayez de recueillir les informations suivantes :

- **Jusqu'où l'eau est-elle susceptible de monter dans ma maison ?**

Est-ce qu'il s'agit de quelques centimètres, d'un mètre, plus ?

Quelles pièces sont concernées ?

- **D'où l'eau peut-elle venir ?**

De la rivière au fond du jardin ? De la rue ? De la parcelle voisine ? Par infiltration ?

Par quelles ouvertures peut-elle pénétrer dans la maison ?

- **Quels peuvent-être les signes annonciateurs ?**

Des pluies modérées sur plusieurs jours ?

Des orages très violents ?

➡ Aménager sa maison pour limiter les dégâts

Si votre maison est fréquemment inondée, il peut être intéressant de réaliser des travaux contre les inondations. Souvent, des solutions existent pour empêcher l'eau de pénétrer dans la maison, pour limiter les dégâts ou pour faciliter le retour à la normale après le sinistre.

Parfois, des aménagements sont mêmes indispensables pour assurer la sécurité des habitants. Par exemple la création d'une zone refuge, ou bien la sécurisation d'une piscine enterrée.



.... Piscine privée équipée d'une barrière de sécurité



.... Porte d'entrée équipée d'un batardeau

“

Ces travaux doivent cependant être envisagés avec un professionnel, qui saura juger de leur pertinence.

Des aménagements inappropriés, ou mal réalisés sont susceptibles d'aggraver le risque !

”



ATTENTION !

Les travaux doivent uniquement servir à adapter votre habitation aux risques, **pas à modifier l'écoulement de l'eau**. Construire un mur ou une digue pour empêcher l'eau de pénétrer sur sa parcelle est non seulement interdit par le Code civil (article 640 et suivants), mais peut en outre se révéler très dangereux en cas de rupture.



LE DIAGNOSTIC INONDATION

Pour vous aider à faire les bons choix, le SMRB peut réaliser un **diagnostic gratuit** de votre habitation.

Vous bénéficiez ainsi des conseils d'un expert, et vos travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 80 %.

Plus d'informations sur :

www.rivieresdubeaujolais.fr.



⇒ Se tenir prêt

Les crues rapides du Beaujolais ne laissent pas beaucoup de temps pour se préparer à l'arrivée de l'inondation. Pour cette raison, il vaut mieux anticiper afin d'être toujours prêt à réagir le plus efficacement possible.



Les objets de valeur, les matières polluantes et les papiers importants doivent être rangés hors d'atteinte de l'eau

(y compris les factures et des photos de vos objets les plus précieux, pour l'assurance). Si besoin, établissez une liste des objets qui devront être déplacés à la première alerte. Il peut également être utile d'avoir en réserve, dans un lieu identifié, du matériel pour déplacer ou surélever les objets lourds (cordes, diables, parpaings) et pour emballer les objets craignant l'humidité.



Prévoyez une zone de refuge, dans laquelle vous attendrez la fin de l'inondation.

Bien que les crues des rivières du Beaujolais ne durent généralement pas plus de quelques heures, rangez-y de quoi subvenir à vos besoins le temps que l'eau redescende, y compris en cas de coupure d'eau ou d'électricité : de la nourriture, des bouteilles d'eau, des couvertures, des lampes torches, une trousse de premiers soins, etc.



Dressez une liste de tout ce que vous devrez faire en urgence avant une inondation

et conservez la bien en évidence. Dans l'urgence, il est facile d'oublier ce qui nous semble évident à tête reposée.



Pour vous aider dans ce travail de préparation, le gouvernement a édité une brochure vous permettant d'élaborer votre propre plan

familial de mise en sûreté, que vous trouverez facilement sur internet.

⇒ Ne pas se laisser surprendre

En Beaujolais les crues sont difficilement prévisibles, même avec les outils les plus sophistiqués. **Le seul moyen d'anticiper une situation à risques est d'être attentif aux bulletins de vigilance pluie-inondation de Météo France sur vigilance.meteofrance.fr.**



**VIGILANCE
JAUNE**

Surveillez l'évolution de la situation

**VIGILANCE
ORANGE**

Il est recommandé de prendre les premières mesures de sécurité, comme par exemple de mettre votre véhicule et vos objets de valeur à l'abri, ou de ranger les objets qui pourraient être emportés dans votre jardin. Soyez également attentif aux messages d'alerte de votre mairie.

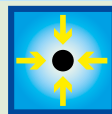
PENDANT l'inondation



Si vous en avez encore la possibilité, surélevez ou déplacez tout ce que vous n'avez pas pu mettre à l'abri.



Coupez le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit



Mettez-vous à l'abri dans la zone refuge.



N'allez pas chercher vos enfants. Vous les exposeriez, ainsi que vous-même, au danger. Ils sont pris en charge et sont en sécurité.



Tenez-vous informés de la situation et respectez les consignes de la mairie ou des pompiers.



Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter d'être bloqué à l'intérieur à cause des coupures électriques.



Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une voie inondée. Vous risqueriez d'être emportés par le courant (30 cm d'eau suffisent), d'être englouti par une bouche d'égout ou d'être percuté par un objet flottant.

APRÈS l'inondation ::

⇒ **Assurez-vous de pouvoir pénétrer dans votre maison en toute sécurité :**
soyez attentif à la présence de fissures, aux risques d'effondrement, aux odeurs de gaz, aux substances toxiques, etc. Si besoin, faites appel à un professionnel pour vérifier l'état du bâti ou des réseaux.

⇒ **Contactez immédiatement votre assurance, avant de procéder au nettoyage.**
Prenez des photos de tous les objets endommagés ainsi que des preuves de la hauteur atteinte par l'eau.

⇒ **Contactez la mairie**
pour bénéficier éventuellement d'une assistance, par exemple pour le pompage de l'eau ou l'évacuation des boues ou du mobilier irrécupérable.

⇒ **Nettoyez, séchez puis désinfectez la maison.**
Soyez prudent lors du nettoyage, portez des gants et des bottes. Jetez tous les aliments qui ont été en contact avec l'eau ou qui sont restés dans un réfrigérateur ou un congélateur hors-service. Pour le séchage, aérez votre maison et si possible chauffez doucement pendant plusieurs jours.

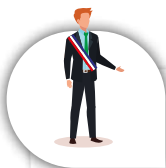
⇒ **Assurez-vous que tous les appareils électriques soient bien secs avant de remettre le courant.**
Si besoin, faites-les vérifier par un professionnel.



Comment
les pouvoirs publics
luttent-ils contre
les risques
d'inondation ?



Plusieurs acteurs publics interviennent dans la prévention des risques d'inondation dans le Beaujolais, chacun avec un rôle bien défini.



LE MAIRE

- est garant de la sécurité de ses administrés
- informe la population (repères de crue, DICRIM, etc.)
- s'assure que les permis d'aménager n'aggravent pas les risques
- organise la gestion de crise (alerte de la population, évacuation, soutien aux sinistrés, travaux d'urgence, etc.)





LES SERVICES D'URBANISME DES COLLECTIVITÉS

Prennent en compte les risques d'inondation dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, PPRNi)



LES SERVICES DE L'ÉTAT

Élaborent les plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNi), qui régulent l'urbanisation dans les zones à risques.

:::: La zone d'expansion des crues de la Tallebarde à Blacé ::::

LE SYNDICAT MIXTE DES RIVIÈRES DU BEAUJOLAIS



- Est le gestionnaire des cours d'eau du Beaujolais viticole (hors Saône et Azergues)
- Entretien les rivières de manière à ce que la végétation puisse ralentir les crues et maintenir les berges, tout en prévenant le risque d'embâcle.
- Aménage, entretient et gère les ouvrages de lutte contre les inondations.
- Contribue à améliorer la connaissance des risques d'inondation, et à diffuser cette connaissance.
- Anime un programme d'actions de prévention des inondations, mobilisant plusieurs acteurs de la lutte contre les inondations.

;;; Un embâcle sur le Douby ;;;



Qu'est-ce que le PAPI des rivières du Beaujolais ?

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sont des outils contractuels mis à disposition des collectivités par l'État pour lutter contre ce risque au niveau local. Grâce à ce dispositif, elles peuvent avoir accès au fonds de prévention des risques naturels majeurs pour financer en partie leurs actions.

Les PAPI touchent tous les aspects de la prévention des inondations :

- l'amélioration de la connaissance et de la conscience des risques
- la surveillance, la prévision des crues et des inondations
- l'alerte et la gestion de crise
- la prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme
- les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- la gestion des écoulements
- la gestion des ouvrages de protection hydraulique

En juin 2019, le premier PAPI des rivières du Beaujolais, porté par le SMRB, a été labellisé par l'État. **Retrouvez le détail des actions prévues par le PAPI sur le site du syndicat : www.rivieresdubeaujolais.fr.**




SMRB

SYNDICAT MIXTE
DES RIVIÈRES DU BEAUJOLAIS

Publication du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Conception graphique et impression : DG PROMO

69220 Belleville-en-Beaujolais - 04 74 66 51 51

Tirage à 4000 exemplaires - Diffusion gratuite 

Dépôt légal : 4^e trimestre 2020 - Reproduction interdite

Crédits photos : SMRB, gov.fr, Freepik

 www.rivieresdubeaujolais.fr

 [rivieresdubeaujolais](https://www.facebook.com/rivieresdubeaujolais)